



# MA NEWSLETTER

## LES GRANDS OUBLIES DE LA REFORME DU CHÔMAGE : "Personne ne doit rester

"HORS-RADAR"

La première vague d'exclusion du chômage concerne 1.523 personnes à Liège. Depuis le 2 janvier 2026, environ 800 d'entre-elles ont déjà frappé à la porte du CPAS. Ces chiffres donnent la mesure du choc, mais ils ne disent pas l'essentiel. Derrière chaque dossier, il y a des situations profondément contrastées, des parcours de vie complexes et parfois douloureux.

Cette réforme fédérale marque un tournant politique majeur : celui d'un désengagement organisé de la solidarité collective à l'égard de celles et ceux dont les parcours de vie ne correspondent plus aux normes dominantes de l'emploi continu, stable et "rentable".

Les personnes exclues du chômage ne sont, pour la plupart, ni marginales, ni extérieures à la société. Elles ont très souvent travaillé, cotisé, participé au « pot commun » et à la solidarité interprofessionnelle. Elles ont "fait société". L'immense majorité n'ont pas "choisi" l'inactivité.

### ► DES STATUTS SOCIAUX QUI EXCLUENT SANS LE DIRE

Ce que la réforme révèle avec brutalité, c'est l'existence d'une vaste zone grise de la protection sociale. Cohabitant·es, aidant·es proches, personnes en emplois discontinus, travailleuses et travailleurs à temps partiel subi, sous statuts précaires (ALE, contrats courts, intermittence) : toutes et tous occupent une place essentielle dans le fonctionnement de la société, sans jamais bénéficier d'une reconnaissance pleine et entière.

Le statut de cohabitant·e en est l'exemple le plus frappant. Il repose sur une fiction dangereuse : celle selon laquelle la solidarité familiale ou conjugale pourrait se substituer à la solidarité collective. Or, vivre avec quelqu'un ne signifie ni dépendre économiquement de cette personne, ni pouvoir compter durablement sur elle. Ce statut, massivement féminin, fragilise structurellement et rend plus rapidement excluable du système.



## ► **UNE RÉFORME PROFONDÉMENT GENRÉE ET DISCRIMINANTE**

Les analyses publiées dans Axelle Magazine en octobre 2025 le montrent clairement : cette réforme est loin d'être neutre. Elle frappe d'abord celles et ceux dont les carrières ont été hachées - et ces parcours sont à nouveau majoritairement féminins. En 2025, 52 % des femmes au chômage ont le statut de cohabitante, soit le niveau d'allocation le plus faible. Par ailleurs, 34 % des femmes au chômage ont 50 ans ou plus, une tranche d'âge particulièrement visée par les exclusions actuelles.

À cela s'ajoutent d'autres discriminations qui se cumulent : le faible niveau de diplôme, l'état de santé, l'âge, mais aussi le racisme structurel qui entrave durablement l'accès à l'emploi pour les personnes racisées. Plus on s'éloigne du modèle du travailleur masculin, jeune, valide et hautement qualifié, plus le risque d'exclusion devient élevé.

Comme le souligne la sociologue Soizic Dubot, il s'agit bien d'un appauvrissement organisé des travailleuses et travailleurs sans emploi, mais aussi de toute une série de personnes occupant des emplois irréguliers, courts, précaires, "de galère". La réforme ne corrige pas les inégalités du marché du travail : elle les prolonge et les aggrave.

## ► **UN APPAUVRISSEMENT TERRITORIALEMENT CIBLÉ**

Cet appauvrissement n'est pas réparti au hasard. Il se concentre dans les grandes villes wallonnes et dans les communes les plus pauvres de la Région bruxelloise, là où les taux de chômage sont déjà élevés, où les loyers sont souvent plus chers qu'ailleurs, où les réseaux familiaux sont parfois fragilisés et où les CPAS sont en première ligne.

La réforme opère par ailleurs un transfert massif de charges du niveau fédéral vers les communes. Ce glissement, voulu de longue date par le gouvernement Arizona, met en difficulté les pouvoirs locaux et affaiblit leur capacité à mener l'ensemble de leurs missions. La solidarité devient conditionnelle, locale, sous tension permanente, au lieu d'être garantie collectivement.



## ► PERSONNE NE DOIT DISPARAÎTRE DES RADARS

Face à la montée assumée de l'exclusion, rester silencieux serait une forme de renoncement. Nommer les injustices, refuser l'invisibilisation et défendre la dignité de celles et ceux que le système laisse de côté relèvent d'une responsabilité collective.

Les CPAS ont ici un rôle central : garantir que personne ne soit privé de droits, de statut ou de reconnaissance. Défendre cette exigence, ce n'est pas faire preuve de naïveté, c'est affirmer un choix de société fondé sur la solidarité, la justice sociale et l'humanité.

*Jean-Paul Bonjean*